

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

Sixième Législature

XX^{ème} ASSEMBLEE REGIONALE AFRIQUE DE L'ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (A.P.F.)
COTONOU, du 14 au 17 mai 2012

**DISCOURS D'OUVERTURE DU PROFESSEUR
MATHURIN COFFI NAGO, PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE DU BENIN**

- **Monsieur le Président de l'Assemblée
Parlementaire de la Francophonie ;**
- **Messieurs les Présidents d'Assemblée Nationale
et de Sénat ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents des
Institutions de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs de
délégation ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement ;**
- **Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire de
l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;**
- **Monsieur le Chargé de Mission Afrique de l'APF ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Corps
Diplomatique et Consulaire ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des
Organisations Internationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les Députés, chers
collègues, chers amis ;**
- **Honorables invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

D'entrée, je voudrais, au nom de l'Assemblée Nationale du Bénin et en mon nom propre, vous souhaiter la bienvenue en ces lieux et vous remercier sincèrement d'avoir accepté de répondre favorablement à notre invitation dans le cadre de la tenue de la XX^{ème} Assemblée Régionale Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

Je voudrais particulièrement saluer la présence parmi nous de leurs Excellences :

- ❖ **Roch Marc Christian KABORE**, Président de l'Assemblée Nationale du Burkina-Faso, Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;
- ❖ **Célestin Leroy GAMBALET**, Président de l'Assemblée Nationale de la République Centrafricaine ;
- ❖ **Justin KOUMBA**, Président de l'Assemblée Nationale du Congo ;
- ❖ **Pie NTAVYOHANYUMA**, Président de l'Assemblée Nationale du Burundi ;
- ❖ **Kabadi HAROUN**, Président de l'Assemblée Nationale du Tchad ;
- ❖ **Abass BONFO**, Président de l'Assemblée Nationale du Togo ;
- ❖ **André OBAMI ITOU**, Président du Sénat du Congo ;

❖ **Pierre NGOLO**, Président du Parlement de la CEMAC ;

ainsi que celle des Vices-Présidents des Parlements du Burundi, du Cameroun, de la République Démocratique du Congo, du Gabon, de la Mauritanie et du Niger.

Je me réjouis également de la présence à Cotonou du Secrétaire Général Parlementaire de l'APF, Monsieur Jacques LEGENDRE.

Chers collègues Présidents, Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire, votre présence ici aujourd'hui est le témoignage du grand intérêt que vous portez à la consolidation de notre Institution interparlementaire, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, en tant que cadre privilégié de solidarité, de coopération et d'échanges des élus des peuples du monde francophone.

Mesdames et Messieurs,

Cette XX^{ème} Assemblée Régionale Afrique est axée sur le thème : "**le rôle des parlements dans la bonne gouvernance en Afrique**". L'étude de ce thème nous permettra de réfléchir et d'échanger profondément sur les réalités spécifiques du continent africain, relativement à la question de la gouvernance démocratique afin d'apporter à terme une contribution de qualité aux discussions et aux conclusions de la 38^{ème} session de l'APF qui se tiendra à Bruxelles sur le même thème les 11 et 12 juillet 2012.

- **Messieurs les Présidents,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

L'application des principes généraux de la démocratie moderne et des règles de la bonne gouvernance continue de se heurter à d'importants obstacles dans notre Région pour des raisons diverses et variées, mais essentiellement pour des raisons d'ordre sociologique, mental et historique. En effet, dans les pays africains, des structures socio-politiques de l'époque précoloniale subsistent et continuent d'influer sur les comportements et les pratiques des citoyens, rendant ainsi difficiles le changement de mentalités et le bon fonctionnement des institutions modernes de gestion. Par ailleurs, la gouvernance autocratique de l'ère coloniale continue d'influencer les élites nationales de nos pays. Enfin, la propension au gain facile et à l'enrichissement illicite vient compléter et renforcer les obstacles à la bonne gouvernance en Afrique. Face à tout ce qui précède, que devons-nous faire, nous les parlementaires, représentants de nos peuples respectifs, pour promouvoir et pérenniser la bonne gouvernance dans nos pays, étant entendu que sans une bonne gouvernance, il ne saurait y avoir une démocratie réelle, une justice sociale véritable et une paix sociale durable ? Telle est la question majeure à laquelle nous sommes conviés à apporter des réponses concrètes et réalistes au cours des présentes assises.

Aujourd'hui, tout le monde prône le pluralisme politique, l'Etat de droit, la bonne gestion des affaires publiques et bien d'autres principes et exigences de la démocratie ; mais à y voir de près, il s'agit beaucoup plus d'une profession de foi que d'un réel et franc engagement. C'est pourquoi,

Mesdames et Messieurs, je voudrais vous inviter à saisir l'occasion de la présente rencontre pour mener de profondes et sincères réflexions sur le principal sujet qui nous réunit.

**Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,**

La question de la bonne gouvernance a été déjà abordée au cours d'autres assises internationales. Je voudrais citer ici l'Audition Parlementaire tenue au siège des Nations-Unies à New York les 28 et 29 novembre 2011. Les participants à ce forum mondial ont insisté sur la nécessité d'une gestion transparente et l'obligation de la reddition des comptes de gestion des fonds publics et ont recommandé aux Parlements nationaux de prendre les dispositions idoines pour jouer efficacement leur rôle constitutionnel en vue de contribuer véritablement à la bonne gouvernance économique et sociale dans leurs pays respectifs. Il est vivement souhaitable que nous prenions en compte ces conclusions pour les développer et les décliner en actions concrètes et pratiques à réaliser.

Quant à la bonne gouvernance politique, elle doit pouvoir se lire à travers la pertinence des lois votées, la qualité du travail de conscientisation et d'éveil politique des populations, la qualité des contributions des acteurs politiques à la promotion et au maintien de la paix sociale, la tenue régulière et à bonne date des élections, le bon fonctionnement des Institutions de la République, etc. Nos réflexions doivent porter sur chacun de ces aspects et sur bien d'autres encore que je n'aurais pas évoqués ici.

- **Monsieur le Président de l'APF,**
- **Messieurs les Présidents d'Assemblée Nationale et de Sénat,**
- **Mesdames et Messieurs les députés,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Il n'est un secret pour personne, que les politiques de développement aboutissent souvent à des échecs dans plusieurs de nos pays, conduisant ainsi à un perpétuel recommencement. C'est pourquoi, depuis bientôt deux décennies, l'accent est mis sur la bonne gouvernance politique, économique et sociale comme facteur déterminant du développement.

Comme l'a indiqué Kofi Annan, ancien Secrétaire Général de l'ONU, « **la bonne gouvernance est le chemin le plus sûr pour en finir avec la pauvreté et soutenir le développement** ».

Pierre Calame est allé plus loin en affirmant que « **le premier objectif de la gouvernance est d'apprendre à vivre ensemble et à gérer pacifiquement la maison commune et d'y assurer les conditions de la survie, de la paix, de l'épanouissement et de l'équilibre entre l'humanité et la biosphère** ».

Mesdames et Messieurs, il y a aussi et surtout la question récurrente du rôle des parlements dans la bonne gouvernance ; cette question est importante, mais aussi complexe ; et je ne peux donc l'aborder ici dans toutes ses dimensions. Mais, je compte sur nos compétences et

expériences respectives pour qu'elle soit profondément examinée afin que de nos assises sortent des conclusions pertinentes et efficaces.

- **Chers collègues, chers amis,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Parmi les autres points de notre agenda de travail, il me plaît de rappeler ici ceux qui me paraissent importants et qui marqueront nos échanges. Il s'agit notamment de la question des Commissions Nationales des Droits de l'Homme, de la lutte contre la traite des enfants et des femmes en Afrique et du commerce et de la gestion des ressources naturelles en Afrique.

Des exposés introductifs sur ces différents sujets nous permettront de lancer les échanges et les débats. Mais déjà, je voudrais ici souligner l'importance de ces questions dans le processus de développement de nos pays.

Comme vous le savez, **Mesdames et Messieurs**, la question des droits de l'homme est au cœur même de la démocratie. Elle doit nous préoccuper à tous les instants. Je considère, pour ma part, que les droits de l'homme déterminent l'évolution globale des citoyens ainsi que leur contribution réelle au processus de développement de leur pays. Ils devraient comprendre, pour faire complet, aussi bien les droits que les devoirs de l'homme. Malheureusement, nous avons tendance, dans la plupart de nos pays, à oublier nos devoirs en insistant seulement sur nos droits. De plus, les commissions des droits de l'homme, dans les pays où elles existent, fonctionnent tant bien que mal parce que souvent confrontées non seulement à des problèmes de moyens

humains et matériels, mais aussi à des difficultés politiques et sociologiques.

En ce qui concerne la lutte contre la traite des enfants et des femmes, mon pays est cité parmi ceux qui vivent ce phénomène. C'est pourquoi, la sixième législature de l'Assemblée Nationale du Bénin a très tôt pris ses responsabilités en ratifiant les accords internationaux sur la traite des enfants et en votant en Octobre 2011, une loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes.

Enfin, le commerce des ressources naturelles est également une question capitale de gouvernance, notamment pour l'Afrique. Je l'ai déjà indiqué, plus haut, à travers la citation de Pierre Calame. En effet, comme nous le savons tous, notre continent regorge d'importantes ressources naturelles, qui sont du reste très convoitées dans le monde. Mais la détérioration des termes de l'échange et la jouissance inégale des produits de leur vente empêchent le continent africain de faire desdites ressources un facteur réel de développement.

- **Messieurs les Présidents,**
- **Chers collègues députés,**
- **Mesdames et Messieurs,**

J'ai insisté sur ces sujets pour dire que les parlements ont un rôle très important à jouer pour permettre à nos pays, non seulement d'adapter les principes démocratiques à nos contextes socio-culturels, mais également d'orienter et de fixer les règles qui doivent régir la gouvernance et nos rapports avec nos partenaires politiques et économiques, à travers le monde.

Si je voulais faire court, je dirais que le développement de l'Afrique doit d'abord être une question pensée et réalisée avec conscience, responsabilité et détermination par les africains eux-mêmes. Je ne crois pas que l'Afrique refuse le développement ; même si des comportements et pratiques de certains citoyens et acteurs politiques peuvent faire croire parfois le contraire ; je pense plutôt que le développement est souvent mal pensé et mal mis en œuvre. Les parlementaires doivent donc aider à améliorer les réflexions, les orientations stratégiques et leur mise en œuvre. Je reste, en tout cas, persuadé que, engagée dans cette dynamique, l'Afrique relèvera bien des défis.

C'est sur ces mots d'engagement et d'espoir que je déclare ouverts, ce jour mardi 15 mai 2012, les travaux de la XX^{ème} Assemblée Régionale Afrique de l'APF.

Je vous remercie de votre aimable attention.